CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202609556027

Entre :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT LIP
LIP AVIGNON TRANSPORT

73 AVENUE CHARLES DE GAULLE
84130 LE PONTET
SIRET : 98132248000170

Contact Client :
Fabien CHARTIER

Tél client : 07 43 16 75 28

E-mail : fabien.chartier@groupelip.com

N° Client : 500435572

et :

AFTRAL

ZA LA MARQUETTE
2017 ROUTE DE CARPENTRAS
84700 SORGUES
France
SIRET : 30540504503011

Dossier suivi par :
E-mail : serviceclients.aurasud@aftral.com

Tél : 0472025400

N° de déclaration d'existence : 11750091675

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.

ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
MDMB6C22000A	**ADR Transport de MD par route - Formation de base - Initiale** **Du 12/10/2026 au 14/10/2026** **Durée : 21,00 Heures**	**AFTRAL SORGUES AVIGNON** **ZA LA MARQUETTE** **84700 SORGUES**	4

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
MDMB01	486,00 €	4,0	1 944,00 €	20,00 %	388,80 €	2 332,80 €	20,07 %

Soit un total de 2332,80 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
ZAKRITI	Mohamed	27/06/1982	MDMB6C22000A
GAUER	Anthony	28/11/1985	MDMB6C22000A
SLASSI	Zakaria	23/03/1985	MDMB6C22000A
DELAVAL	Jean Claude	05/02/1970	MDMB6C22000A

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT LIP** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à SORGUES

Le 21/09/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

A

Le

Pour l'entreprise